

**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION****DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE du mardi 07 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 07 octobre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h00, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; SCOLAN Marie-Thérèse.

**Absents excusés :** GUILLOU Claudine ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; LE BARS Yannick ; LE GOFF Yannick.

**DELBUE2025-10-057**

**Mobilité et formation professionnelles : Modifications du tableau des effectifs : mise à disposition de personnel - Office intercommunal de tourisme Guingamp-Baie de Paimpol**

**Vu** le Code général de la fonction publique, notamment les articles L 512-6 et suivants ;

**Vu** le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

**Vu** la délibération du Bureau communautaire DELBUE201802 en date du 18 février 2018 relative à la mise à disposition de Personnels à l'EPIC de l'office de tourisme ;

**Vu** la délibération du Conseil d'agglomération DEL2020-07-235 en date du 16 juillet 2020 relative à la délégation d'attribution du Conseil d'agglomération vers le Bureau communautaire pour conclure les conventions de mise à disposition de personnel ;

**Vu** le projet de convention joint en annexe ;

**Considérant** la mise à disposition d'agents de Guingamp-Paimpol Agglomération auprès de l'Office de tourisme Guingamp-baie de Paimpol prend fin le 31 décembre 2025 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Approuve le renouvellement de la mise à disposition des agents communautaires auprès de l'Office de tourisme Guingamp-baie de Paimpol à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée de 3 ans ;
- Autorise le Président de l'agglomération ou son représentant à signer la convention de mise à disposition.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Vincent LE MEAUX

